

L0018572

Pseudonyme :  
Code de témoin : UNAMIRZ

**UNAMIRZ-15**

**MINUAR**

Câble chiffré de Dallaire à Annan

OBJET : Évaluation de la situation sur le plan militaire et lettre des FAR rejetant la demande de faire de l'aéroport un terrain neutre

WS02-627 (TAB211)  
L000-2117-L000-2120

Vertical list of codes and markings on the right margin, including: UNAMIRZ, MINUAR, and various alphanumeric strings.

MINUAR

L0018573

CÂBLE CHIFFRÉ SORTANT

TRÈS URGENT

DESTINATAIRE : ANNAN, UNATIONS, NEW YORK

EXPÉDITEUR : DALLAIRE, MINUAR, KIGALI

NUMÉRO : MIR-791

OBJET : ÉVALUATION DE LA SITUATION SUR LE PLAN MILITAIRE

RÉFÉRENCE : MINUAR 1173 D DATÉ DU 18 AVRIL 1994

1. Ce matin, le commandant de la Force a reçu des Forces armées rwandaises (FAR) la lettre officielle ci-jointe en réponse à la suggestion tendant à faire de l'aéroport un terrain neutre. Les FAR ont rejeté la demande de la MINUAR visant à faire de l'aéroport un terrain neutre international, dont l'exploitation et la sécurité relèveraient exclusivement de la MINUAR.
2. Les FAR ont, au contraire, proposé la cogestion du fonctionnement et de la sécurité de l'aéroport. Photocopie de leur lettre est ci-jointe. Les FAR ont déclaré que la sécurité de la MINUAR et les aides humanitaires et les évacuations éventuelles constituaient les priorités. Pour les FAR, la neutralité de l'aéroport constituait un sujet moins important que la « cogestion ». En outre, les FAR ont demandé l'instauration d'un cessez-le-feu permettant le retour à l'application des principes de l'Accord concernant la zone libre d'armes de Kigali. En attendant que le cessez-le-feu intervienne, les FAR ont « approuvé » la relève par le BYUBAT (Ghana) du KIBAT (Belgique), qui cohabiterait alors avec les unités des FAR. Les FAR ont proposé la mise sur pied d'une commission conjointe chargée d'assurer le fonctionnement et la défense de l'aéroport. La commission garantirait les intérêts aussi bien des FAR que de la MINUAR. Elles ont également déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'associer le FPR à cet accord.
3. Selon notre analyse de cette lettre, dans l'épreuve de force que se livrent les officiers extrémistes et les officiers modérés des FAR, la balance semble avoir penché en faveur des premiers. En effet, pas plus tard qu'hier, les FAR ont accepté la tenue de discussions approfondies et l'éventuelle désignation de l'aéroport comme zone neutre internationale dont le contrôle relèverait essentiellement de la MINUAR. Ce changement d'attitude est totalement contraire à toute option acceptable. En effet, le FPR n'acceptera jamais d'être exclu d'un accord concernant l'aéroport ni la cogestion de l'aéroport par les FAR et la MINUAR. Il semblerait que les FAR cherchent à « faire du chantage » à la MINUAR et à utiliser la question de la sécurité de son personnel comme monnaie de chantage pour amener la MINUAR à faire pression sur le FPR et lui faire accepter un accord de cessez-le-feu à des conditions nettement en deçà des quatre conditions préalables posées par le FPR. Les discussions que le commandant de la Force a eues avec le nouveau chef d'état major des FAR ce matin n'ont révélé aucune animosité ni aucune intention de remettre en cause le

WS02-627 (TAB211)  
L000-2117-L000-2120

statut de la MINUAR. Ses appréhensions au sujet de l'aéroport n'étaient que tactiques et, à ce titre, ne cachaient aucune arrière-pensée.

4. L'aéroport pourrait devenir le théâtre d'une bataille car les deux parties pourraient se disputer le contrôle exclusif de l'aéroport et de ses environs, ce qui compromettrait sérieusement tout retrait éventuel de la MINUAR, le ravitaillement et la sécurité de son personnel.
5. Les discussions non officielles que nous avons eues avec les commandants de bataillon des FAR, les 18 et 19 avril, ont révélé un certain changement d'attitude : la recherche de la paix a fait place à réticence de conclure un cessez-le-feu avec le FPR et au désir de « régler les choses une fois pour de bon »; des commandants du FPR sur le terrain ont fait des déclarations allant dans ce sens. Ce changement de position notable des FAR au cours des 18 dernières heures, conjugué au refus du FPR d'entamer des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu, à moins d'une acceptation inconditionnelle de ses quatre conditions préalables permet de conclure qu'il n'y a pas grand espoir qu'un cessez-le-feu puisse intervenir dans un avenir prévisible. Les deux parties semblent à présent être disposées à régler leurs différends sur le champ de bataille si cette question de cessez-le-feu n'est pas tirée au clair rapidement.
6. Par ailleurs, tôt dans la matinée du 19 avril, les FAR ont tiré des coups de mortier sur le stade Amahoro (un endroit réputé occupé par la MINUAR et les réfugiés), faisant 6 morts et 46 blessés parmi les réfugiés. Si le personnel de la MINUAR est sorti indemne de cette attaque, il n'en a pas moins été exposé à un grave danger. D'autres obus de mortier sont tombés dans le secteur du stade, tuant et blessant un nombre inconnu de civils. Le quartier général de la force a été également touché par un obus de mortier qui n'a pas explosé. Cette attaque au mortier a encore mis en danger la vie du personnel de la MINUAR lorsque celui-ci a tenté d'évacuer les morts et blessés avec les ambulances de la Croix Rouge, sirènes sonnantes.
7. Dans ces conditions, il n'est pas viable de laisser au Rwanda, selon l'option C du commandant de la Force, une force résiduelle (soit environ 1300 hommes). Il n'existe, à présent, aucune soupape de sécurité offrant suffisamment de garantie pour assurer le ravitaillement et un éventuel retrait d'un très nombreux contingent de la MINUAR du Rwanda si la situation venait à empirer.
8. Cela dit, la MINUAR devrait privilégier l'option B, c'est-à-dire celle du maintien en place d'une force de 250 hommes, en vue d'assurer une présence garantie de l'ONU aux fins de la prestation de services humanitaires et de la médiation. Nous considérons que cette option, qui est tout aussi importante, sinon plus, est une mesure minimale absolument essentielle pour la présence de la MINUAR au Rwanda et, ce, d'autant que les deux parties n'ont cessé de déclarer qu'elles souhaitent très vivement voir la MINUAR rester. D'autre part, un retrait complet de la MINUAR serait très certainement interprété comme un abandon, voire une désertion. Compte tenu de la gravité de la situation, l'on doit s'attendre à des réactions très vives / dangereuses contre nos troupes, ce qui, partant, mettrait en péril tout le processus de retrait. Pour des raisons de sécurité, il faut absolument privilégier l'option B et, ensuite, laisser la situation se décanter pendant un certain temps (peut-être après la réunion en Tanzanie) avant de faire le point sur la Mission. D'autre part, pour des raisons humanitaires, il serait inacceptable, sur le plan de l'éthique, de quitter cette scène terrible sans avoir tout au moins tenté résolument de donner une dernière chance à la conclusion d'un cessez-le-feu et à la mise en place d'un embryon d'organisation de secours dans le pays. La Mission serait

basée dans notre quartier général actuel et dans le complexe du stade, ces deux endroits étant encore relativement sûrs et très facilement accessibles à partir de la ville et de l'aéroport.

9. Au cas où le Conseil de sécurité donnerait l'ordre d'appliquer l'option B et / ou si l'aéroport venait à être fermé en raison des combats dans ses abords, il faudra alors partir par la route. En raison des combats qui se poursuivent encore dans le nord, il ne serait matériellement pas possible, sans doute, d'emprunter l'itinéraire idéal qu'est celui de Kigali-Byumba-Mulindi-Gatuna-Kabale-Kampala. S'ajoute à cela que l'itinéraire Kigali-Dar-es-salaam pourrait s'avérer peu sûr dans les secteurs du pays sous le contrôle des FAR / milices. Qui plus est, la MINUAR ne possède pas de systèmes d'armes lourdes ou de munitions qui lui permettraient de sortir de force du pays. Des options comme un cessez-le-feu imposé internationalement ou des garanties d'un retrait bénéficiant d'une assistance militaire internationale pourraient être envisagées si l'on veut que la MINUAR retire avec succès et en toute sûreté son personnel du Rwanda.
10. Un retrait de la MINUAR affectera à coup sûr le moral de la population civile, en particulier des réfugiés, qui auront le sentiment que nous les abandonnons. Pourtant, en réalité, actuellement nous ne faisons pas grand-chose si ce n'est assurer la sécurité, fournir un peu de nourriture et des médicaments ainsi qu'une présence. L'assistance humanitaire n'a pas réellement commencé. Les réfugiés qui se trouvent au stade Amahoro, à l'hôpital Roi Faysal et à l'hôtel Méridien sont en zone sûre sous la protection du FPR et seront bien traités par le FPR (dans les limites de ses moyens) tant que ce dernier sera maître de ces lieux. Ils ne seraient menacés que s'ils venaient à essuyer des coups de feu indirects des FAR, capables de tels actes, ainsi qu'elles l'ont démontré le 19 avril. Toujours est-il qu'elles seraient portées à mener de telles attaques indépendamment de la présence de la MINUAR, ainsi qu'on l'a vu aujourd'hui et comme l'a laissé entendre le nouveau chef d'état major de l'armée des FAR, qui a déclaré qu'il pourrait faire usage de tous les moyens dont il dispose pour gagner si le FPR insiste pour poursuivre le combat.
11. Les réfugiés se trouvant en des lieux comme l'hôtel des Mille Collines, la Croix-Rouge, la cathédrale Saint-Michel, etc., en territoire contrôlé par les FAR risquent de se faire massacrer, mais elles courent ce risque depuis déjà une semaine alors même que la MINUAR est sur le terrain. Nous avons informé les deux parties que nous détenons des listes nominatives des personnes se trouvant au Méridien et à l'hôtel des Mille Collines ainsi qu'un relevé exact du nombre de réfugiés abrités dans les autres endroits. Nous tenions par là à leur faire savoir qu'ils seraient tenus responsables de la sûreté et de la sécurité des réfugiés sous leur contrôle. En plus des lettres que nous leur enverrons, nous tiendrons des réunions avec chacune des parties pour leur rappeler que ces personnes doivent être traitées conformément aux principes humanitaires fondamentaux et que les approvisionnements de secours humanitaires ne seront pas acheminés au Rwanda tant qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu stable et durable pour garantir la sûreté du personnel et desdits approvisionnements.
12. La première réunion informelle entre la MINUAR et le chef du CICR s'est tenue au QG de la Force afin de convaincre, si possible, les deux parties de se rencontrer uniquement pour discuter de la question de l'assistance humanitaire. L'équipe est allée voir le FPR afin de chercher discrètement son avis sur la possibilité de tenir une réunion quadripartite (MINUAR, CICR, FPR, FAR) pour se pencher sur les problèmes humanitaires immédiats tels que l'inhumation des morts, la distribution des vivres, etc. Les résultats étaient plutôt décevants car le FPR a, une fois de plus, insisté sur le point qu'il fait valoir fermement en ce qui concerne les massacres qui se poursuivent à travers le pays et qui, à ce qu'il paraît, ne s'atténuent pas.

